

# COLLECTIF PRÉSERVONS MELLES

## Le collectif a bon dos

Maintenant, dès qu'il y a quelque chose qui se passe à Melles et qui contrarie le maire de notre commune...le responsable, c'est le collectif préservons Melles !

Que ce soit clair. Nous signons ce que nous écrivons, nous ne pratiquons pas d'attaques personnelles ni de dénonciations anonymes.

Tout ce que nous réclamons, c'est la démocratie municipale. Nous voulons que les habitants de Melles soient associés aux décisions importantes qui touchent le village, soient informés et puissent participer aux décisions prises. Nous sommes un petit village, ce sont quand même des choses possibles.

Nous sommes en 2024 et les exigences citoyennes de démocratie participative sont à l'ordre du jour. Il nous semble que réfléchir ensemble aux moyens de progresser dans ce domaine serait bénéfique et pourrait contribuer à rétablir une vie de village plus sereine et conviviale. La colère et la haine ne construisent pas une société. Le « bien vivre ensemble » ne doit pas être une incantation et ne se fera pas sans effort. On se réunit quand ?



## Qui sommes-nous ?

### Le bureau du collectif :

- \* Gérard Amiel - secrétaire-adjoint
- \* Annie Ayral - responsable des relations extérieures
- \* Francis Bayard - secrétaire
- \* Vincent Decremps - trésorier
- \* Pascale Fourquet - trésorière-adjointe
- \* Sylvie Salaün - présidente



## Quand l'intolérance conduit à la violence

### Du rifi... à Melles

Trois membres du Collectif ont été violemment pris à partie samedi 1<sup>er</sup> juin en fin d'après-midi dans le jardin botanique, avant l'ouverture de l'AG de l'association qui le gère. Cette AG devait se tenir à 18 heures, après une journée festive, qui se déroulait dans le cadre de l'ouverture nationale des Jardins, où des animations étaient proposées.

Peu avant 18h, André Fortis, qui n'est pas adhérent au Jardin Botanique, est intervenu pour réclamer la démission de la présidente, Annie Ayral, au motif que ce poste serait incompatible avec son appartenance au collectif Préservons Melles.

Il est bien évident qu'Annie n'allait pas donner suite à cette injonction agressive, faite en dehors du cadre légal de l'association et qui n'avait pas de sens. Le ton d'André Fortis est alors monté. Il s'en est pris à Annie, puis à Nadine Decremps qu'il a violemment bousculé. Vincent a alors filmé l'altercation. Il fut également bousculé. La vidéo qu'il était en train de tourner s'en est trouvée toute chamboulée. Régine Fortis, conseillère municipale, présente, n'est pas intervenue.

La présidente du Jardin, Annie, a décidé, estimant que les conditions n'étaient pas requises pour tenir l'AG, de la reporter à l'automne.

Cela fait bientôt 25 années que le jardin botanique existe, qu'il anime Melles avec ses fleurs, ses plantes, qu'il organise des ouvertures festives, dans un esprit de convivialité, de partage. Cela fait des années que Annie, Nadine et Vincent oeuvrent, avec d'autres bénévoles, à l'entretien de ce jardin. Jamais, dans le cadre de leurs activités associatives, ils ne s'étaient trouvés confrontés à de telles violences, verbales et physiques. Ce sont des procédés inadmissibles.

## Sylvain Camus démissionne du conseil municipal

Sylvain avait décidé de s'installer à Melles, le village de son enfance, il y a une vingtaine d'années. Il était, depuis, engagé de diverses façons dans la vie de Melles. Il fut plusieurs fois conseiller municipal. Il anima le comité des fêtes durant de nombreuses années. Cuisinier de métier, il fut gérant de l'auberge de Melles pendant un temps. En 2020, il décide de s'engager dans une nouvelle équipe municipale, enthousiasmé notamment par les projets de participation citoyenne. Le développement touristique était de sa responsabilité. Mais, au fur et à mesure des mois, il constatait que les pratiques de cette nouvelle équipe ne correspondaient pas aux promesses faites lors des élections. Il avait l'impression de tromper ceux qui avaient voté pour lui. Il considérait qu'il ne pouvait pas tenir ses engagements. Il a donc fini par démissionner.

## Adieu, l'ami

Avril 2024, Daniel nous a quittés. Il a choisi ce printemps pour s'en aller, pour quitter cette vie qui lui était devenue insupportable, ce monde qu'il ne reconnaissait pas.



Il était arrivé à Melles il y a presque trente ans, s'était installé comme éleveur. Il était parfois fantasque, amenant même un jour un lama bancal au milieu de ses brebis, élevant quelques porcs noirs, estivant avec ses Tarasconnaises. Il avait perdu sa compagne, Rose, et élevait seul sa fille. Il était parti dans la région de Perpignan pour y passer l'hiver avec ses brebis, revenant estiver sur ses montagnes à la belle saison. Il avait participé de nombreuses années à l'animation du village avec le comité des fêtes. C'était un bon vivant, un homme de conviction, de caractère. C'est un éleveur mellois qui est parti. Il va nous manquer. Adieu l'ami.

## Résumé du conseil municipal du 30 mai 2024

Présents : Alban Dubois, Jean-Michel Desplan, Chantal Ayouaz, Henri Desplan. - Excusée : Régine Fortis - Absent : Sylvain Camus

Le compte-rendu du conseil du 15 avril est voté à l'unanimité, sans lecture de celui-ci.

### Embauche d'un nouveau cantonnier

Un nouveau cantonnier, Florian, est embauché à partir du 3 juin. Il a fait un remplacement comme cantonnier à Fronsac. Il connaît un peu les machines, les matériels. Il a une autre activité d'agent immobilier, mais dans laquelle il débute. Il va travailler 20 heures. Il fera 8 h/midi jusqu'à mi-septembre. Mika est au courant.

La débroussailluse inscrite au budget est subventionnée à 20 %.

L'épareuse a commencé à être passée. La mairie est contrainte de respecter 2 coupes par an, sur des périodes bien définies. Pour des questions de respect de l'environnement.

Jean-Michel Desplan intervient alors pour s'offusquer du fait que le compte-rendu du dernier conseil municipal avait été rendu public par une association avant que le conseil ne l'ait voté, que ce n'était pas légal.\*

Le maire revient sur l'embauche de Florian. Son embauche est votée à l'unanimité.

### Abribus au Serrial

La question de l'abribus avait été évoquée lors du dernier conseil. Il s'agit maintenant de son électrification. Une demande a été faite au SDEG. Le coût est de 1429 euros, reste à charge de la commune 634 euros. C'est le département qui a la main, là-dessus. Il

nous fait simplement délibérer sur le coût. Vote à l'unanimité.

### Convention santé et prévoyance

Le centre de gestion propose aux collectivités une protection sociale complémentaire, de prévoyance et de santé. En ce qui concerne la prévoyance, ce serait 7 euros mensuel par agent. Et, la santé, 20 euros mensuel par agent, date au 1er juillet. C'est une protection sociale complémentaire qui est prise par le centre de gestion. Voté à l'unanimité.

### Questions diverses

#### Élections européennes

On a l'organisation des élections européennes. On va se parler lundi. Si vous êtes dispo. On s'organise. On est plus que cinq. Il y a eu une modification. Au lieu de 38, c'est 37 listes. Il faut modifier les numéros des panneaux.

#### Jardin botanique

Alban annonce que le vendredi 14, on va avoir une télévision à la commune et que ça serait peut-être bien de les amener jusqu'au jardin. Y aurait-il du monde pour les recevoir. Annie et Nadine assistant au conseil municipal, il leur demande si cela va être possible. Annie dit que le jardin sera prêt. Il suffira qu'il y ait quelqu'un pour accueillir, et qu'en l'occurrence c'est elle qui le fera. Alban précise que dès qu'il a des infos, il l'appelle et la tient au courant. Mais c'est pas sûr qu'ils viennent non plus au jardin.

#### Les arbres dangereux

Le maire rappelle que la mairie n'a aucune compétence en la matière, qu'elle fait simplement le lien entre les habitants et le prestataire.

#### Fin du conseil à 19 heures

### \* Le droit de retransmission des séances délibérantes

L'alinéa 3 de l'article L.2121-18 dispose que « sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L.2121-16, [les séances du conseil municipal] peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle ».

### Etendue du droit de retransmission

Prévu par la loi, le droit de retransmission permet non seulement une radiodiffusion des débats en temps réel, mais aussi une retransmission audiovisuelle, différée ou immédiate.

**Nous contacter : Mail** [preservonsmelles@gmail.com](mailto:preservonsmelles@gmail.com)

**En savoir plus sur nos activités et nos publications : Le blog**  
<https://preservonsmelles.blog4ever.com/>